

**Réponse du Conseil administratif à la résolution du 6 septembre 2010 de MM. Pascal Holenweg, Grégoire Carasso, Endri Gega, Gérard Deshusses, Mmes Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Martine Sumi, Salika Wenger et Vera Figurek, acceptée par le Conseil municipal le 15 septembre 2010, intitulée: «Tarifs des TPG: une hausse absurde, injuste, inacceptable».**

*TEXTE DE LA RÉOLUTION*

Le Conseil municipal:

- exprime sa totale opposition à la hausse des tarifs des Transports publics genevois (TPG), décidée par le Conseil d'Etat;
- considère que cette hausse est en absolue contradiction avec les objectifs affirmés et réaffirmés par toutes les collectivités publiques genevoises d'incitation à l'usage des transports publics, afin de concrétiser les principes du «développement durable» et, s'agissant de la Ville de Genève, du projet de «ville durable»;
- juge injuste une hausse de tarifs qui, comme toute hausse de tarifs non progressifs en fonction du revenu disponible, va frapper d'abord, et plus durement, les personnes et les familles à bas revenus;
- s'interroge sur la pertinence de lancer, comme viennent de le faire les TPG, une campagne contre la «resquille» en même temps qu'annoncer une hausse de tarifs qui incitera précisément à cette «resquille», en lui donnant, au moins, une apparence de légitimité;
- estime que, plutôt qu'accroître les tarifs des transports publics et alourdir l'effort financier demandé aux seuls usagers des transports publics, il conviendrait de renforcer le soutien financier accordé par les collectivités publiques aux TPG, de telle manière que non seulement les tarifs n'augmentent pas, mais qu'ils puissent diminuer, afin que les transports publics soient réellement accessibles à tous et qu'ils représentent, y compris financièrement, une véritable solution de rechange aux transports individuels;
- demande donc au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat et du Grand Conseil pour annuler les hausses décidées et pour accorder aux TPG, par une augmentation de la subvention cantonale, les moyens nécessaires, dans un premier temps, au maintien des tarifs actuels et, dans un second temps, à leur réduction.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif s'oppose également à la décision du Conseil d'Etat relative à la hausse des tarifs des TPG, partant du principe qu'elle n'est pas en adéquation avec la politique de la mobilité douce mise en place ces dernières années. Il a fait sienne la résolution prise par le Conseil municipal.

Ainsi, conformément à la demande du Conseil municipal, le Conseil administratif a communiqué sa position au Conseil d'Etat et l'a prié de reconsidérer sa décision d'augmenter les tarifs des TPG par l'octroi d'une subvention plus importante. Dans le même temps, il lui a demandé d'examiner la possibilité de subventionner les TPG en visant une baisse des tarifs.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La maire:  
*Sandrine Salerno*

Le 3 novembre 2010.

*Annexe:* lettre de M<sup>me</sup> la maire adressée au Conseil d'Etat

Conseil d'Etat de la République et  
du canton de Genève  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale 3964  
1211 Genève 3

Genève, le 3 novembre 2010

### **Hausse des tarifs des Transports publics genevois (TPG)**

Monsieur le Président,  
Cher Monsieur,

Lors de sa séance du 15 septembre 2010, le Conseil municipal de la Ville de Genève a voté une résolution exprimant son opposition à la décision du Conseil d'Etat d'augmenter les tarifs des Transports publics genevois (TPG).

Le Conseil administratif de la Ville de Genève s'est également déterminé sur la question et partage la préoccupation du Conseil municipal sur ce projet de hausse tarifaire des TPG.

En effet, nous considérons que la décision d'augmenter les tarifs des TPG n'est pas en adéquation avec le plan directeur communal et est préjudiciable à la politique en matière de mobilité douce adoptée par la Ville. Depuis plusieurs années, la Ville encourage les citoyen-ne-s à utiliser les transports collectifs afin de désengorger le centre, de la circulation automobile. Cette démarche rejoint la politique menée par le canton qui a fortement développé son offre de transports collectifs. Pour prendre tout son sens, cette extension du réseau devrait, à notre avis, s'accompagner d'une politique tarifaire attractive incitant les gens à utiliser les TPG.

Par conséquent, augmenter les tarifs des TPG donne un signal contradictoire qui peut précisément dissuader l'usage des transports publics alors même qu'ils devraient être favorisés. Nous estimons qu'au contraire ces tarifs devraient être revus à la baisse.

Notre Conseil est conscient de la situation financière du canton et de ses prévisions déficitaires pour 2011 malgré l'enregistrement de revenus exceptionnels liés à la réévaluation des terrains du PAV. Il est vrai qu'ils ne suffisent pas à compenser la faible progression des revenus fiscaux et le déficit structurel provoqué par l'entrée en vigueur de la L10199 relative à la baisse d'impôt.

Toutefois, nous demandons à votre Conseil de reconsidérer sa décision et d'augmenter la subvention cantonale aux TPG pour éviter toute hausse tarifaire. Par ailleurs, nous vous invitons également à examiner la possibilité de revoir le montant de votre subventionnement aux TPG en visant une baisse des tarifs.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, cher Monsieur, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Directeur général :

La Maire :

Jacques Moret

Sandrine Salerno